

Règlement du concours *Prix de présence*

Note : Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

1. OBJET

Le concours Prix de présence est un concours organisé par le Réseau du patrimoine de Gatineau et de l'Outaouais (RPGO) dans le cadre du Salon du patrimoine de l'Outaouais 2020. Le concours est ouvert au grand public ayant visité le Salon du patrimoine, le samedi 15 février 2020 entre 9 h et 15 h 15, et répondu correctement à une question à l'aide de son coupon de participation. Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Aucun achat requis. Les participants au concours devront répondre correctement à l'une des quatre (4) questions sur le sujet de l'exposition présentée, du thème ou des organismes présents lors du Salon du patrimoine 2020. La question sera choisie aléatoirement.

Le nombre de participations est limité à une (1) par personne. Cependant, plusieurs membres d'une même famille peuvent participer. Pour recevoir un coupon de participation et le remplir, le participant devra se présenter au kiosque du RPGO. Le participant devra remplir correctement toutes les informations requises et avoir la bonne réponse à la question.

Pour être valides, les participations doivent être remplies et déposées dans la boîte au kiosque du RPGO au plus tard à 15 h 15 le 15 février 2020. Aucune participation ne sera acceptée après l'échéance mentionnée ci-dessus pour quelques raisons que ce soit. Les participations reçues après cette échéance seront rejetées.

3. ADMISSIBILITÉ

Le concours est réservé aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus.

Sont exclus :

- les employés du RPGO ;
- les membres du conseil d'administration du RPGO ;
- les exposants ;
- les bénévoles ;
- les membres de la famille et les personnes vivant sous le même toit des personnes mentionné ci-dessus.

Toute participation des personnes faisant partie de la catégorie ci-dessus sera rejetée.

4. MODE DE DISTRIBUTION DES PRIX

- 4.1 La désignation des gagnants sera effectuée par tirage au sort parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la durée du concours à **15 h 30 le samedi 15 février 2020 aux Galeries Aylmer (181, rue Principale, Gatineau)**.
- 4.2 Chaque gagnant potentiel se verra attribuer un prix de la liste des prix à gagner.
- 4.3 Le gagnant pourrait devoir présenter une carte d'identité comme preuve qu'il est bien la personne gagnante. Si le gagnant n'est pas présent sur place, il sera contacté par téléphone ou courriel comme indiqué sur le coupon de participation.
- 4.4 Le gagnant qui sera contacté devra venir réclamer son prix au bureau du RPGO, situé au 39, rue Leduc à Gatineau.
- 4.5 Le gagnant contacté devra réclamer son prix selon les instructions du RPGO dans un délai maximum de sept (7) jours à partir de la date et de l'heure à laquelle il aura été contacté pour la première fois. Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre un gagnant potentiel dans cette échéance, refuse le prix ou est déclaré inadmissible, le RPGO désignera un autre gagnant par un nouveau tirage au sort.



5. DESCRIPTION DES PRIX

Les gagnants du concours auront la chance de gagner un des onze (11) prix suivants d'une valeur totale approximative de 815,99 \$:

Grand prix — Escapade pour deux personnes

Une nuitée, au Moulin de Wakefield, en chambre Héritage avec petit déjeuner champêtre, disponible du dimanche au jeudi, sauf les dimanches de longue fin de semaine.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant. Celui-ci est invité à contacter Moulin de Wakefield pour y réserver son séjour. <https://wakefieldmill.com/nous-joindre/>

Commanditaire : Le Moulin Wakefield Hôtel & Spa

Valeur de 316,99 \$

Certificat cadeau Les Fougères de 150 \$

Un (1) certificat cadeau de 150 \$ à utiliser au restaurant ou au magasin gourmet : Les Fougères.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant.

Commanditaire : Les Fougères

Valeur de 150 \$

Deux (2) billets de spectacle à la Salle Odysée

Une paire de billets pour le spectacle de Steeve Michaud présenté le mercredi 22 avril 2020, à 20 h, à la salle Odysée.

Le RPGO s'engage à fournir les billets au gagnant.

Commanditaire : Salle Odysée

Valeur de 40 \$ (chaque billet) — Total 80 \$



Certificat cadeau Béatrice et chocolats de 50 \$

Un (1) certificat cadeau de 50 \$ à utiliser à la chocolaterie Béatrice et chocolats.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant.

Commanditaire : Béatrice et chocolats

Valeur de 50 \$

Panier cadeau de la chocolaterie Béatrice et chocolats

Un (1) panier cadeau d'une valeur de 50 \$ contenant des produits préparés à la main de la chocolaterie Béatrice et chocolats.

Le RPGO s'engage à fournir le panier cadeau au gagnant.

Commanditaire : Béatrice et chocolats

Valeur de 50 \$

Repas à la cabane à sucre au Vignoble de Chelsea

Deux (2) billets pour un repas à la cabane à sucre de jour au Vignoble de Chelsea.

Le RPGO s'engage à fournir les billets au gagnant. Celui-ci est invité à contacter Le Vignoble de Chelsea pour prendre sa réservation. <https://www.cabaneasucrechelsea.com/contactez-nous/>

Commanditaire : Le Vignoble de Chelsea

Valeur de 24,50 \$ (chaque billet) — Total 49 \$

Certificat cadeau Café Mulligan de 20 \$ (x2)

Un (1) certificat cadeau de 20 \$ à utiliser au Café Mulligan.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant.

Commanditaire : Café Mulligan

Valeur de 20 \$ (chaque) — Total 40 \$



Certificat cadeau Bouquinart, librairie & galerie d'art de 30 \$

Un (1) certificat cadeau de 30 \$ à utiliser chez Bouquinart, librairie & galerie d'art.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant.

Commanditaire : Bouquinart, librairie & galerie d'art

Valeur de 30 \$

Certificat cadeau Le Saint-Éloi Café Bistro de 25 \$

Un (1) certificat cadeau de 25 \$ à utiliser au Saint-Éloi Café Bistro.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant.

Commanditaire : Le Saint-Éloi Café Bistro

Valeur de 25 \$

Certificat cadeau librairie bilingue Michabou de 25 \$

Un (1) certificat cadeau de 25 \$ à utiliser à la librairie bilingue Michabou.

Le RPGO s'engage à fournir le certificat cadeau au gagnant.

Commanditaire : Librairie bilingue Michabou

Valeur de 25 \$

6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1 Le prix devra être accepté comme tel et ne pourra n'être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.
- 6.2 Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du concours.
- 6.3 Le RPGO pourrait exiger une preuve d'identité ou d'âge d'un participant. Le refus de fournir la preuve demandée entraînera automatiquement la disqualification du participant.
- 6.4 Les renseignements personnels demandés sur le formulaire de participation, tel que les noms, prénoms, numéros de téléphone et les adresses courriel, sont recueillis par le RPGO exclusivement aux fins du concours, et ne serviront à aucune autre fin.
- 6.5 Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

7. LITIGE

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

24 janvier 2020